

Texte DGD N° 071 /2015

Du 27/10/2015

Armoires métalliques conçues pour être placées sur le sol ou pour être montées sur un mur et destinées à abriter différents appareils et équipements électriques et /ou électroniques.

La question a été posée de savoir sous quelle rubrique tarifaire, il convient de classer les articles décrits ci-dessous.

-Désignation Commerciale: Cas n°1 - Armoire en acier conçue pour être montée sur un mur (12RU-« Rack Unit »).

Cas n°2 - Armoire en acier conçue pour être placée sur le sol (45 RU- « Rack Unit »)

-Description :

Cas n°1 – Il s’agit d’une armoire en acier (dimensions (H xL x I) : 605 mm (12 Ru –« Rack Unit ») x 600mm x 600mm), conçue pour être montée sur un mur et présentant les spécifications suivantes :

- Une porte avant vitrée et verrouillable ;
- Une face arrière ouverte (l’arrière est fixé au mur) ;
- Deux poteaux perforés vissés aux parois latérales de l’armoire servant pour la fixation par boulonnage de l’équipement à intégrer ;
- Un dessus et un fond perforés afin de faciliter la circulation de l’air ;
- Un emplacement spécial, prévu au bas de l’armoire, pour faciliter le guidage des câbles de connexion.

Postérieurement, l’armoire sera équipée de panneaux enfichables, qui ne sont pas présentés avec elle, cependant ses caractéristiques techniques permettent également le montage d’autres appareils et équipements de réseau ou de circuits d’alimentation et de distribution électriques.



Cas n°2 - Il s'agit d'une armoire en acier (dimensions (H x L x I) : 2000 mm (45 Ru –« Rack Unit ») x 600mm x 600mm), conçue pour être placée sur le sol et présentant les spécifications suivantes :

- Une porte avant en verre, verrouillable ;
- Une face arrière ouverte;
- Un fond ouvert (sans base) ;
- Deux portes latérales en acier verrouillables et amovibles permettant de placer les armoires côte à côte et en démontant les portes adjacentes, d'interconnecter les équipements placés dans les armoires ;
- Quatre poteaux perforés vissés aux parois latérales de l'armoire servant pour la fixation par boulonnage des équipements à intégrer ;

L'armoire est présentée avec des panneaux enfichables (50 prises voix), ces derniers n'étant pas montés à l'intérieur, pour faciliter le transport, mais destinés à y être installés.

Postérieurement, d'autres appareils et équipements, qui ne sont pas présentés avec l'armoire, seront également montés à l'intérieur de l'armoire, à savoir un interrupteur, un panneau d'alimentation, des prises électriques, des supports des contacts de pontage /de câbles et un routeur.



-Usage : meubles à utilisation standard et générale dans différents domaines (domaine de téléphonie, domaines des télécommunications, aux systèmes de traitement de l'information, aux systèmes audio, vidéo, à l'industrie de divertissement, à l'équipement industriel pour alimentation électrique et au matériel de contrôle et d'automatisation etc.) et qui peuvent abriter différents appareils et équipements électriques et /ou électroniques selon diverses configurations, sans que cela nécessite une modification de leurs structure et spécifications.

Avis de l'administration

De l'avis de l'Administration, les articles décrits ci dessus sont à classer comme suit :

Cas n° 1 : Armoire en acier conçue pour être montée sur un mur (12RU-« Rack Unit ») à la position tarifaire 9403 (sous position 940320), En application des RGI 1(Note 2a) du chapitre 94) et 6

Cas n°2 : Armoire en acier conçue pour être placée sur le sol (45 RU- « Rack Unit ») à la position tarifaire 9403 (sous position 940320), en application des RGI 1 et 6

Les panneaux enfichables présentés avec l'armoire décrite au cas n°2 sont classés séparément.

Et ce suite à la nouvelle modification du recueil des avis de classement (Organisation Mondiale des Douanes).

Cet avis annule et remplace tout avis antérieur contraire.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Adel BEN HASSEN